

APPEL À SOLUTIONS « CONSTRUCTIVES INNOVANTES »

Vous avez un projet innovant qui apporte une solution pour construire plus vite le lycée de demain?

L'appel à solutions s'inscrit dans une démarche de concevoir et de construire autrement pour améliorer les délais et les coûts de réalisation. Il veut être l'opportunité d'imaginer et d'impulser des nouvelles solutions constructives pour permettre la construction du lycée de demain.

Répondez à l'appel à solutions de la Région Île-de-France

La Région Île-de-France vous propose de présenter des solutions constructives visant à identifier des solutions techniques existantes et déployables rapidement sur des projets de construction du lycée de demain, d'extension ou de réhabilitation en vue de la réalisation de gains mesurables dans les délais de construction, de réduction des nuisances et du prix des travaux.

Qui peut participer ?

Tout porteur de projet qui développe une solution en réponse aux thématiques de l'appel à solutions.

L'OBJECTIF

Cet appel à solution va permettre d'identifier des solutions innovantes dans les modes constructifs pour construire plus vite.

Le résultat souhaité de cet appel à solution est une solution qui peut rapidement permettre de concevoir et de construire un lycée, une extension à un lycée ou permettre sa réhabilitation.

La réflexion portera sur le « comment concilier les méthodes constructives duplicables avec la nécessaire contextualisation et la spécificité pédagogique du lycée ».

INFORMATION

Date limite pour faire une proposition :

Vendredi 15 mai 2020

L'OBJET DE L'APPEL A SOLUTIONS

La Région Île-de-France, avec un patrimoine de près de 6,5 millions de m² pour 465 lycées, est l'un des plus importants opérateurs publics européens en matière de construction, de maintenance et de rénovation de bâtiments publics. Un diagnostic sur l'état des lycées a mis en lumière l'urgence de lancer rapidement un grand plan d'investissement à hauteur de 5 milliards d'euros pour financer la rénovation, la restructuration et la construction de lycées franciliens. Par ailleurs, il convient de répondre, sur certains territoires, à une urgence démographique en rattrapant la construction de places nouvelles. Les solutions devront contribuer à améliorer la mise en œuvre des projets de construction, d'extension et de réhabilitation des lycées.

Description de l'appel à solutions

L'appel à solutions s'adresse aux porteurs de solutions constructives innovantes.

Il s'adresse à toutes les catégories professionnelles du monde de la construction : architectes, bureaux d'études, entreprises du BTP, industriels, etc., qui souhaitent porter à connaissance et développer des méthodes de constructions innovantes et adaptables, permettant de construire plus vite en maîtrisant les délais et les coûts. Le porteur de projet doit être une personne morale.

Cet appel à solutions est ouvert à tout groupement « ingénierie-industriel »

Description succincte des locaux constitutifs d'un lycée (pour information)

À titre indicatif, un établissement scolaire d'enseignement général destiné à 1 200 élèves, est organisé sur une surface utile d'environ 9 000 m², dont 4 000 m² de locaux d'enseignement et une extension de 400 places d'un lycée d'enseignement général est organisée sur une surface utile de 1 200 m² dont 1 050 m² de locaux d'enseignement.

D'une manière générale, les constructions sont conçues sur 4 niveaux (RDC et 3 étages), et peuvent se limiter, pour partie, à R+1.

Pour exemple,

- Les locaux d'enseignement de type « salle banale » présente une trame de 7,20 m de profondeur et 2,80 m de hauteur libre, pour des modules de 60 m² et 40 m² de surfaces.
- Les locaux d'enseignement de type salle de sciences, présentent une trame de 7,20 m de profondeur et 2,80 m de hauteur libre, pour des modules de 75 m² et 90 m² de surfaces.
- Des espaces de 200 à 300 m² de grande hauteur (4 m hauteur libre), sans structure porteuse intermédiaire, avec la possibilité d'adapter

L'aménagement, tout ou partie, par un cloisonnement et un raccordement aux fluides sur l'intégralité de la surface.
Chaque salle doit permettre l'implantation des outils nécessaires à la pédagogie et des fluides (électricité, informatique et numérique, eau, assainissement, etc.)

Afin de s'adapter aux évolutions pédagogiques, les solutions doivent offrir une grande souplesse d'utilisation et une adaptabilité, permettant notamment d'associer ou dissocier deux espaces de cours dans un temps immédiat ou avec des travaux à minima.

Les solutions mettront en avant :

- Leur caractère innovant :
Il s'agira de présenter des méthodes constructives innovantes dans les domaines des matériaux, de l'assemblage, de la production, de la conception, de l'industrialisation, de l'organisation et du process, etc.,
- La « scalabilité constructive » :
La capacité du dispositif doit s'adapter aux caractéristiques et aux spécificités pédagogiques du projet. L'évolutivité de la solution doit permettre de répondre et d'accepter les ajouts programmatiques. Quelle que soit l'importance du projet, la solution doit correspondre aux attentes de la Région Île-de-France tant en délais qu'en coût,
- La conformité à la réglementation des établissements recevant du public (ERP),
- Facilité d'utilisation,
- Compatibilité avec sa mise en œuvre en site industriel.

Important :

- L'aspect innovant des solutions devra être démontré,
- Des expérimentations ou projets pilotes pourraient être considérés selon la maturité et de la pertinence des solutions,
- Les solutions qui paraîtront les plus robustes pourront être intégrées à un guide de solutions proposé à l'ensemble des maîtrises d'œuvre en charge de concevoir le lycée de demain.

Vous pourrez déposer vos contributions à l'adresse suivante :

SOLUTIONS-CONSTRUCT-INNO@iledefrance.fr

Livrable attendu :

Dans votre réponse, il est essentiel de décrire le caractère différenciant de vos compétences.

Présenté sous la forme d'un livret d'environ 5 à 6 pages, le document regroupera entre autres les éléments suivants :

- Une présentation du groupement,
- Le descriptif technique des solutions proposées,
- Les conditions techniques ou contraintes nécessaires à la mise en œuvre de la solution,
- L'état de maturité de la solution (en développement, en test, en cours de déploiement, disponible sur le marché) et ses références,
- Le retour d'expérience d'utilisateurs ou de clients,
- Un bilan délais,
- Un bilan économique, retour sur investissement estimé et principe de plan de validation de la performance,
- Un calendrier de déploiement (livraison, installation, mise en fonctionnement) et capacité dans le temps de l'entreprise à fournir la solution proposée (ex. : x solutions par semaine / par mois ; montée en cadence de production – livraison à prévoir, etc.)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

- Appel à solutions : 16 mars 2020
- Date limite pour faire une proposition : 15 mai 2020
- Analyse des propositions : 18 mai 2020 – 12 juin 2020
- Présentation des orientations issues de l'analyse : semaine 26

Attention : la présente démarche ne constitue ni un marché public ni un appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit de réaliser une veille technique pour de futurs achats afin d'avoir une meilleure connaissance de l'offre des fournisseurs dans secteur d'activité économique objet de la démarche.